



COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de BONNY SUR LOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Date de convocation : 04 septembre 2026

Date d'affichage : 16 septembre 2026

PRESENTS : M MORIN – Mme BERTRAND – M DENIS – Mme FEUILLETTE – MM METAIS – LECHAUVE – CHAUMONT – Mmes LEMELIN – MOHAMMEDI – M PROTAT – Mmes DESLOT – FRANCOIS – CÖR – BOUCHIER – CHOPINEAU

ABSENTS EXCUSES : Mme POULAIN Véronique a donné pouvoir à M CHAILLOU Michel – M GOURON Christian a donné pouvoir à M CHAUMONT Philippe

SECRETAIRE : Madame LEMELIN Arlette

Monsieur CHAILLOU Michel, Maire, accueille Madame CHOPINEAU Claudine, qui remplace Monsieur JOJON Jean-Claude, Conseiller Municipal décédé. Il précise que la Sous-Préfecture de Montargis a pris acte de son installation en tant que Conseillère Municipale à la date du 26 juin 2026.

2026_D070 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL A LA SUITE D'UN DECÈS – COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'installation de Madame CHOPINEAU Claudine en qualité de Conseillère du Conseil Municipal de Bonny-sur-Loire à compter du 26 juin 2026,
- AUTORISE le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2026

Le compte-rendu de la séance du 25 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur CHAILLOU Michel, Maire, donne connaissance au Conseil Municipal des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 25 juin 2026, à savoir :

2026_001	Solidarité pour soutenir les communes sinistrées – Saison estivale 2026
2026_002	Cession tracteur FORD immatriculé 7779 SF 45 aux Etablissements DERIVEAU

2026_D071 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DIVERS – COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE des changements au sein des différentes Commissions de la Commune de Bonny-sur-Loire.

2026_D072 ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL MEDICAL POUR LE CABINET 3^{ème} MEDECIN – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord de principe pour acquérir le matériel médical du 3^{ème} cabinet situé à la Maison de Santé Pluridisciplinaire, 27 Grande Rue, 45420 Bonny-sur-Loire,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'acquisition du matériel médical susvisé,
- INFORME que les crédits budgétaires sont prévus aux l'articles 2183, 2184 et/ou 2188 du budget communal, comptabilité M57.

2026_D073 INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TVLH) A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2027 – TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 (Seize) voix POUR, 1 (Une) voix CONTRE et 2 (Deux) ABSTENTIONS DECIDE :

- D'INSTITUER, à compter du 1er janvier 2027, la Taxe sur la Vacance des Logements d'Habitation (TVLH) depuis plus de 2 années au 1er janvier de l'année d'imposition, afin de lutter contre la vacance de logements et d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements disponibles pour répondre à la demande forte en logement sur la commune de Bonny-sur-Loire,
- PRECISE que la présente délibération sera transmise aux services préfectoraux compétents en matière de fiscalité et de contrôle de légalité, ainsi qu'au Responsable des Services de Gestion Comptable de Gien.

2026_D074 AVENANT N°7 BAIL PROFESSIONNEL AVEC LA SISA DE LA CHEUILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le tableau de calcul de loyer à la Maison de Santé Pluridisciplinaire présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer un avenant n° 7 au bail professionnel de 2014 avec la représentation de la SISA de la Cheuille,
- INDIQUE que le montant annuel sera recouvré à l'article 752, comptabilité M57 du budget communal.

2026_D075 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 (Dix-huit) voix POUR, 0 (Zéro) CONTRE et 1 (Une) ABSTENTION,

- DECIDE de verser une subvention à l'association «DES ROUTES DU CENTRE AU DESERT».

- INDIQUE que le règlement des dépenses sera imputé à l'article 65748, comptabilité M57 du budget communal,
- INDIQUE que les crédits budgétaires sont prévus dans le budget principal 2026 de la Commune de Bonny-sur-Loire.

2026_D076 CESSION PARCELLE AB N°657 APPARTENANT A LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de céder la parcelle cadastrée AB n° 657, représentant 29 centiares, sise à Bonny-sur-Loire à Monsieur LHERBET Anselme, domicilié à Bonny-sur-Loire (45420), 5 avenue du Général Leclerc, moyennant l'Euro symbolique,
- AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ces parcelles par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT,
- AUTORISE le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de l'acquéreur, en l'Office de Maître CAUQUY Philippe, notaire à BONNY-SUR-LOIRE. L'ensemble des droits, frais et taxes est à la charge exclusive de l'acquéreur, qui s'y engage expressément.

2026_D077 REMBOURSEMENT INDEMNITE ASSURANCE SUITE AGRESSION DE MONSIEUR LE MAIRE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Monsieur CHAILLOU Michel, sorti de la salle du Conseil Municipal, et Madame POULAIN Véronique dont il a reçu un pouvoir),

- ACCEPTE de rembourser la somme reçue par l'assurance GROUPAMA à Monsieur CHAILLOU Michel, Maire de Bonny-sur-Loire, correspondant à l'achat d'une nouvelle paire de lunettes suite à son agression du 08 juillet 2026,
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6288 du budget communal, comptabilité M57.

2026_D078 VŒU DE SOUTIEN AU PROGRAMME DE RELANCE DU NUCLEAIRE CIVIL ET A LA CANDIDATURE DU SITE DE BELLEVILLE-SUR-LOIRE POUR L'ACCUEIL DE DEUX REACTEURS EPR2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉMET LE VŒU d'apporter son soutien ferme et entier à la relance de la filière nucléaire française et à la candidature du site de Belleville-sur-Loire pour l'accueil de deux nouveaux réacteurs de type EPR2.
- MANDATE Monsieur CHAILLOU Michel pour porter la voix de la commune de Bonny-sur-Loire et participer à toutes les instances, concertations et démarches institutionnelles visant à promouvoir ce projet territorial stratégique.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Monsieur CHAILLOU Michel** ▶ signale aux élus que, suite au rendez-vous avec la gendarmerie et d'un courrier d'une administrée, il va être pratiqué des contrôles de vitesse Avenue Leclerc. A voir avec la DRD ce qui peut être réalisé. Monsieur METAIS Jean-Michel pense qu'il devrait être également réalisé des contrôles Rue du Faubourg Villeneuve.

▶ informe les élus que les travaux de trottoirs Grande Rue commenceront le 5 octobre 2026.

▶ informe les élus que, dans le cadre du FIPD, Protection des lieux de culte, une aide de 1 209 €, représentant 80 % du montant du devis, a été attribué à la collectivité pour l'installation d'un digicode à l'Eglise.

▶ informe les élus que le Département, dans le cadre du volet 3, a attribué une subvention pour les travaux du cheminement piétonnier Avenue du Général Leclerc à hauteur de 46 % contre 40 % demandé, soit 5 000 € en plus.

▶ informe les élus que le Pays du Giennois, dans le cadre du CRST, a attribué une aide d'un montant minimum de 114 400 € pour les travaux de la garderie.

▶ informe les élus de la mise en place d'une permanence pour l'aide alimentaire et l'accès aux biens essentiels à partir du jeudi 8 octobre 2026 de 10 h à 12 h, salle sous le porche de la mairie. Permanence conjointe entre la Croix Rouge et le Secours Catholique tous les 15 jours.

▶ informe les élus que la Commune a obtenu, pour 2025 par le Service Comptable de Gestion, le résultat de 100/100 concernant l'indicateur de pilotage comptable. Ce pourcentage reste le même depuis trois années. Il est de 88.42 % au niveau départemental et de 88.05 % au niveau national. Il adresse ses félicitations à la Directrice Générale des Services et à la comptable de la collectivité.

▶ informe les élus que le défilé Beaupin Lagier aura lieu le 4 octobre 2026. Il faudra voir pour avancer l'horaire à 10 h 30 en raison de la Fête de la Saint-Hubert à Ouzouer-sur-Trézée ce même jour.

▶ informe les élus qu'il y aura deux réunions de Conseil Municipal avant la fin de l'année. Les dates sont fixées au 12 novembre 2026 et au 10 décembre 2026, tous les deux à 19 h 00.

⇒ **Madame FEUILLETTE Aurélia** ▶ informe les élus que le feu d'artifice aura lieu le 12 décembre 2026, jour du marché de Noël de l'Amicale Bonnychonne, au stade à 18 h 00.

⇒ **Madame LEMELIN Arlette** ▶ demande si les travaux de route au Buisson sont terminés. Ce sont des travaux communautaires, la finition sera faite en 2027.

⇒ **Monsieur PROTAT Michel** ▶ donne aux élus le compte-rendu du bureau d'études venu le 27 août 2026 pour le relevé des bâtiments de la poterie. Est en attente des résultats. A pris rendez-vous Madame VIRE Clotilde, Cheffe de projet Villages d'Avenirs, le 1^{er} octobre 2026. Il réunira ensuite la Commission Village d'Avenir Poterie le 16 octobre 2026.

▶ donne aux élus des nouvelles du projet « Village d'étape pour des véhicules d'époque ». Apparemment, le dossier ne sera à demander qu'à partir de 2027.

⇒ **Monsieur CHEVALLIER Philippe** ▶ évoque les incendies partout en France cet été. Il signale que la Commune a énormément de friches et demande si la collectivité a mis en place des actions pour éviter les feux. Monsieur le Maire répond affirmativement et que des courriers sont adressés systématiquement aux propriétaires des terrains concernés et surtout à ceux qui sont proches des habitations.

⇒ **Madame CÖR Amélie** ▶ tire la sonnette d'alarme au nom des commerçants de la place Beaupin Lagier qui subissent des incivilités et agressions, des trafics de drogue... depuis un certain temps maintenant. Monsieur le Maire répond qu'il faut appeler les gendarmes. Ils le font mais ceux-ci ne se déplacent pas. Les commerçants doivent aller porter plainte en gendarmerie. Monsieur MORIN Jean-Michel pense qu'il faut répertorier tous ces faits par un courrier municipal à adresser à la gendarmerie.

⇒ **Madame CHOPINEAU Claudine** ▶ demande s'il y a un service dans la Commune pour emmener les administrés chez le kinésithérapeute. Il lui est répondu que la personne se fasse faire un bon de transport par son médecin traitant ou qu'elle demande à la Maison des Services. Madame FRANCOIS Amandine pense qu'il y a certains kinésithérapeutes qui viennent à domicile.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,
Michel CHAILLOU



Le Secrétaire de séance,
Arlette LEMELIN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Arlette Lemelin', written in a cursive style.